

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 31 mai 2017 portant affectation à la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire» du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire» du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Marc GAZAVE, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission « Couverture des risques, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier, à compter du 24 mai 2017.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 31 mai 2017.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE